

PROCES-VERBAL du Conseil d'école du 08/11/2021
École élémentaire VAL FLEURI

Liste des participants :

Équipe pédagogique Val Fleuri :

- Mme KLEIN, Mme MICHEL, Mme LOIZEAU, Mme CUNCHON (directrice par intérim), Mme DA SILVA, Mme CHEDEVILLE, Mme HACHI, Mme LEPAIN, Mme BURATTI (directrice par intérim), Mme GASTI, Mme MERY
- Mme LACROIX et Mme DEPEYRE : absentes excusées
- Membres du RASED : absents excusés
- Membre de l'inspection de l'Éducation Nationale : Mme l'Inspectrice, Mme DUCASSE

Représentante mairie :

Mme DE MARCILLAC (Adjointe au maire)

DDEN :

Mme PHAM (déléguée locale DDEN) : absente excusée

Représentants des parents d'élèves :

FCPE : Mme NAIT-HADDAD, Mme GAUDILLET, Mme LANGLOIS, Mme INACIO, Mme BERGERE

PEEP : Mme ARTAUD, Mme PANCZAK, Mme GROUT, Mme DIALLO

Présidente du VFA : Mme GROUT

Ordre du jour :

Axe pédagogique

- Bilan de la rentrée

Protocole sanitaire : point sur la situation sanitaire, les horaires d'accueil à 8.30, les cours...

- Vote du règlement intérieur pour l'année scolaire
- Vote pour le renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire à 4 jours.
- UPE2A : présentation du dispositif (élèves + ateliers pour adultes)
- Présentation du projet d'école
- Information sur le RASED

Actions éducatives

- OCCE : bilan de l'année écoulée
- Projets / classe et d'école
- Présentation de l'association V.F.A
- Modes de communication entre l'école, le périscolaire, les familles
- Vivre ensemble ; prévenir incivilités, irrespect... entre élèves
- Demande de l'installation d'une boîte à livres dans chaque cour
- Demande d'un parking à vélos à l'intérieur de l'école
- Continuité pédagogique : aide numérique pour les familles

Axe périscolaire

- Cantine : composition des repas ; suivi des actions initiées, demande d'une visite des parents au réfectoire

Procès-verbal

Séance ouverte à 19h00

La séance s'ouvre sur un tour de table pour présenter les participants à ce 1^{er} C.E 2021/2022.

La présidente de séance souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe pédagogique ainsi qu'aux représentants des parents d'élèves élus lors des élections du mois d'octobre.

Présentation du rôle du conseil d'école aux nouveaux élus

Composition :

- La directrice de l'école qui préside, les enseignants de l'école, les 11 représentants des parents d'élèves élus, le maire (ou son délégué des affaires scolaires), un conseiller municipal, le délégué départemental de l'Education Nationale, un membre du réseau d'aide et l'Inspectrice de la circonscription, membre de droit.

- Peuvent assister avec voix consultatives : les personnels du réseau d'aide (Rased), le médecin scolaire et l'infirmière scolaire, les assistantes sociales, les personnes chargées des cours de langue, les représentants du périscolaire pour leurs activités relatives à la vie de l'école.

Attributions du conseil d'école

- Le conseil d'école vote le règlement intérieur, donne son avis sur l'organisation dans les locaux de l'école en dehors du temps scolaire, est associé à l'élaboration du projet d'école et à son adoption, donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école (utilisation des moyens alloués, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture).

Fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent demander une réunion à titre extraordinaire. À l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires seront adressés : un à l'IEN de la circonscription et un autre au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Pour le Val Fleuri, ce procès-verbal sera également sur notre site internet.

Le contexte de rentrée

L'école doit appliquer depuis la rentrée les consignes sanitaires de niveau 2, ce qui correspond au niveau jaune.

Nous vous rappelons que les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils doivent s'engager à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positifs ou dont un membre du foyer a été testé positif, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. De plus, les parents informent la directrice le plus rapidement possible afin que soient prises les mesures adéquates.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires se limite au strict nécessaire et se fait après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue à s'appliquer dans les écoles.

Le port du masque est obligatoire dans les lieux clos, il est également appliqué la ventilation des locaux ainsi que le lavage régulier des mains. Le port du masque n'est pas obligatoire en extérieur (la cour de récréation).

La mairie fournit des masques chirurgicaux jetables pour tous les élèves à raison de 2 masques par jour et par élève.

Nous remercions les familles qui ont dû récupérer leurs enfants suite à la fermeture de certaines classes pour Covid ou suite au non remplacement de certaines collègues. Nous savons qu'il vous est demandé un effort mais nécessaire pour respecter le protocole sanitaire en vigueur.

Nous attirons également votre attention sur le fait que des situations semblables peuvent être amenées à se reproduire et que vous devez prévoir un mode de garde.

Il peut être demandé à l'école un certificat confirmant la fermeture de la classe, certificat à transmettre à votre employeur.

Informations de rentrée :

Organisation :

239 élèves à ce jour répartis sur 10 classes. Nous avons 7 élèves qui sont partis depuis la rentrée.

2 CP à 25 élèves, 1 CP-CE1 à 22 élèves (10 CP et 12 CE1), 1 CE1 à 25, 2 CE2 à 25 et 26, 2 CM1 à 23 et 21, 1 CM2 à 24 et 1 CM1-CM2 à 23 (6 CM1 et 17 CM2).

1 section allophone UPE2A.

Une équipe en partie renouvelée :

- Mme MICHEL CP
- Mme KLEIN CP
- Mme BURATTI CP-CE1
- Mme CUNCHON CE1
- Mme DA SILVA CE2
- Mme CHEDEVILLE CE2
- Mme LEPAIN CM1
- Mmes LACROIX et MERY CM1
- Mme HACHI CM1-CM2
- Mmes DEPEYRE et GASTI CM2
- Mme LOIZEAU pour l'UPE2A
- 2 assistants de Vie Scolaire affectés par la MDPH pour l'aide de quatre élèves à besoins particuliers.

Employé municipal : M. BOURGEOIS, gardien de l'école.

Langues vivantes :

L'Anglais est enseigné dans toutes les classes.

De plus, les CM2 de Mme Hachi bénéficient depuis octobre d'une initiation à l'Allemand : 10 séances de 45 minutes hebdomadaires sont ainsi dispensées par un professeur d'allemand, Mme LEMOINE. Ces 45 minutes sont prises sur le temps « langue vivante ». Les cm2 de Mmes Gasti et Depeyre commenceront l'enseignement à partir de janvier.

Réseau d'aide (RASED) :

L'équipe est composée de :

- une psychologue : Mme MITACHEVITCH
- une maîtresse E : Mme SOARES
- une maîtresse G : Mme JAUBERT

Les personnels des RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes. Elles ont lieu pendant les heures de classe.

- Les aides spécialisées à dominante pédagogique (E) : ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.

- Les aides spécialisées à dominante rééducative (G) : ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

- Le suivi psychologique : à partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, la psychologue recherche des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

Les familles peuvent contacter les membres du réseau via les enseignants. Le réseau est basé à l'école Jules Ferry.

La maîtresse E étant en arrêt maladie et non remplacée, il est peu probable, au regard des bons résultats obtenus par nos élèves aux évaluations nationales, qu'une prise en charge soit effective sur l'école.

Enseignement allophone

Une enseignante spécialisée UPE2A (Mme LOIZEAU) est rattachée à notre école. Elle accueille les élèves allophones de Chatou et elle dépend du CASNAV rattaché à l'Inspection Académique.

Ses modalités d'intervention sont donc fixées par le CASNAV.

Mme LOIZEAU a présenté son travail auprès des enfants de l'école mais aussi de leurs parents.

Elle organise des ateliers OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) qui consistent en 30 séances à accueillir les parents étrangers (niveau débutant) : acquisition du français et connaissances des valeurs de la République, connaissance de l'école...

Règlement intérieur, proposition et vote (voir pièce jointe)

Le règlement intérieur est commenté en séance. Il s'inspire du règlement départemental.

Il est proposé un rappel des points importants pour l'équipe enseignante à savoir :

→ Les justificatifs d'absence doivent être écrits.

→ Rappel de l'importance du respect des horaires d'entrée et de sortie.

→ La semaine de l'enfant s'organise sur 4 jours (L-M-J et V).

Le règlement a été envoyé aux fédérations de parents d'élèves et validé par retour mail le 18/10/21.

Passage au vote : pas de vote contre, le règlement de l'école est donc validé.

Vote pour le renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire à 4 jours.

Madame de Marcillac nous explique que nous devons revoter pour la poursuite de la dérogation. Qu'elle doit obtenir l'accord de l'équipe enseignante et des parents pour la poursuite de cette organisation du temps scolaire de l'élève sur 4 jours.

Passage au vote : pas de vote contre, la demande de poursuite de la dérogation est donc validée.

Exercices sécurité à l'école

Deux exercices évacuation incendie ont lieu dans l'année scolaire.

Le premier s'est tenu le 14 octobre. Le temps d'évacuation et de mise en sécurité de tous les élèves est de 2 minutes.

Deux à trois exercices PPMS auront également lieu (risque nuage toxique, risque intempérie, risque intrusion dangereuse).

Projets d'école et de classe

Ces 2 dernières années, compte-tenu du contexte sanitaire, une grande partie des projets avait dû être annulée. L'équipe avait donc souhaité reporter ces différents projets cette année :

- **ELA** : la semaine « Mets tes baskets et bats la maladie » a été ouverte par la dictée d'ELA lue aux élèves de CE2 CM1 et CM2 avant les vacances. Nous avons dû décaler la date pour la course suite aux intempéries annoncées ainsi que la fermeture d'une classe pour un cas de COVID.

Nous reviendrons très vite vers vous afin de vous communiquer une nouvelle date.

-Un projet de classe de découverte (CP/CP-CE1) → Mme Klein explique que sa classe et celle de Madame Buratti partiront du 21/25 mars à la découverte du milieu montagnard dans le Jura. Une réunion d'informations est prévue en décembre avec les parents des classes concernées. La mairie participe à hauteur de 379 €, la participation financière des parents sera calculée en fonction du quotient familial. Des actions pourront être menées si des familles rencontrent un problème de financement (dons de vêtements, organisation d'une vente pour apporter une aide financière...).

-Des projets exceptionnels (co-financement école/mairie) : l'école a fait une demande de financement de deux projets exceptionnels auprès de la mairie :

*Pour les CP/CE1 : Aménagement du potager de l'école et de la cour de récréation → Mme Cunchon explique que nous aimerions créer un espace de lecture, un circuit de billes, des décorations en lien avec les thèmes de l'année pour faciliter le bien être de l'élève dans l'école.

*Pour les CE2/CM1/CM2 : projet autour du Street Art → Mmes Lepain et Gasti parlent de l'interdisciplinarité entre la géographie et les arts. Il est prévu une visite des œuvres de la ville avec intervention d'une Street artiste afin de concevoir des œuvres avec les élèves au sein de l'école.

Les produits seront bien évidemment manipulables par les enfants.

Retour de Mme de Marcillac : l'école obtient la somme de 1 200 € pour mener à bien ces 2 projets

-Présentation aux parents des différents projets pédagogiques des classes :

*CP/CE1 : Mme Cunchon explique qu'il y aura différents projets selon les périodes : il sera proposé aux élèves la décoration des couloirs en fonction des thèmes abordés au cours de l'année (monstres, Noël, contes, dinosaures, planètes...)

*CE2 : présentation du dispositif « École et cinéma », qui propose la projection de 3 films pour les classes inscrites. Le cinéma partenaire est celui du Vésinet (5 classes de l'école iront voir les films).

*CM1 : Mme Lepain présente son projet autour du Monde et les thèmes liés (Thomas Pesquet/système solaire, J. Vabre, découverte de différents explorateurs, exploratrices...)

*CM2 : Mmes Gasti et Depeyre travailleront sur les différentes coutumes sur les 5 continents. Ce temps de découverte a lieu tous les jeudis après-midi (cuisine, fêtes, plats, coutumes...) 1 période = 1 continent.

- Projets solidaires :

Maintien des opérations « Roulez petits bouchons » et « Chaussettes » de l'association « Une couverture pour l'hiver ».

Mise en place prochaine de nouveaux projets.

- Marché de Noël de l'école

Nous attendons les annonces du Président de la République demain et d'éventuelles restrictions sanitaires afin de savoir si nous pourrions conserver la rencontre avec les enseignants et le marché cette année. Pour rappel, la date fixée est la matinée du samedi 11 décembre 2021.

L'école envisage d'autres modalités pour malgré tout garder un temps d'échange avec les parents en cas de besoin.

Pour la période 2021-2024, l'équipe enseignante a travaillé sur le nouveau projet d'école dont voici les principaux axes :

→ Cf Projet d'école.

Présentation-bilan comptable OCCE 2020/2021

À la clôture du bilan comptable de l'année précédente, l'école a un solde de 6074,43€. Ce bénéfice s'explique par la situation sanitaire en effet, l'année dernière, nous n'avons pu faire que des sorties en extérieur (pour rappel : sorties à la base de Cergy, à Versailles, à Villers-sur-Mer et Trouville, à Rouen et au Havre).

Planning des conseils d'école et des rencontres avec les représentants des parents :

- 1^{er} conseil d'école: lundi 08/11/2021 de 19h à 21h
- 2^{ème} conseil d'école: vendredi 11/02/2022 de 19h à 21h
- 3^{ème} conseil d'école: jeudi 02/06/2022 de 19h à 21h
- La directrice reste à la disposition des représentants des parents pour des rencontres, les dates seront à définir avec elle.

□ Présentation de l'association V.F.A Association « Val Fleuri en Action »

→La parole est laissée à Mme Grout qui nous présente le VFA :

Association qui existe depuis 2008. Organisation de 6/7 évènements par année (boom des grands, marché aux fleurs, de Noël, carnaval des petits, bourse aux livres et aux jouets, fête de l'école...).

Le COVID l'a amenée à repenser les actions donc organisation d'une vente de chocolats à distance pour continuer à faire des bénéfiques qui sont donnés à la coop école et à financer les évènements. Afin de continuer son travail, les parents des élèves plus jeunes sont invités à se rapprocher d'elle s'ils veulent participer à cette aventure !

L'équipe enseignante reste à la disposition de Mme Grout afin de pouvoir organiser au mieux les festivités qui arrivent. Mme de Marcillac précise que si le protocole sanitaire ne change pas, la boom ne pourra pas avoir lieu sous le préau car le brassage des enfants est toujours interdit en intérieur.

Les parents font part du fait que le nouveau site de l'école est moins attrayant et que certaines informations ne sont plus accessibles sur ce nouveau site internet.

→Il est proposé par la présidente de séance de réactualiser le site internet avec les informations manquantes, les parents devant envoyer les documents manquants. Il est proposé de relancer la vente des chocolats via les blogs de classe et de publier les résultats des élections sur le site de l'école.

→Les parents proposent également de réaliser un affichage extérieur pour indiquer l'adresse du site de l'école et pour informer les parents que les informations internes aux classes seront données par les blogs sur la plateforme « Toutemonannée.com ».

□ Modes de communication entre l'école, le périscolaire, les familles

Pour la communication avec le périscolaire, je laisse les parents prendre directement contact avec le référent au 07.63.04.44.64 qui peut répondre avec plus de précisions aux parents.

Mme de Marcillac précise qu'un cahier de suivi est mis en place : le périscolaire y note les évènements importants arrivés lors du temps de la cantine (enfant malade, chute, problème de comportement). Il y aura aussi une rencontre une fois par semaine entre le référent et la directrice. Elle précise que le référent reste disponible pour faire un point avec les parents d'élèves à leur demande.

L'équipe enseignante ajoute que le cahier de liaison est maintenant accessible au périscolaire (le référent peut y coller un mot afin de transmettre une information importante aux parents).

L'équipe enseignante vous rappelle que le cahier de liaison est un outil privilégié pour la prise de RDV entre les familles et les enseignantes. Les enseignantes se montrent le plus disponible possible pour vous apporter une réponse rapide !

L'équipe enseignante rappelle également que ces RDV permettent une relation directe qui est celle à privilégier. Nous souhaitons toutes que les relations restent saines, transparentes et sereines comme cela l'a toujours été.

□ Vivre ensemble : prévenir incivilités, irrespect... entre élèves

Il a été repéré, en début d'année notamment au cycle 3 des altercations entre les élèves. La première étape envisagée pour répondre à ces comportements était la réactivation des messages clairs mis en place depuis plusieurs années au sein de l'école dès la classe de CP. Il s'agit pour les élèves d'avoir des échanges pacifiques et brefs sur leurs sentiments pour régler une situation conflictuelle. Les enseignantes veillent au bon déroulement lors de ces échanges. De plus, presque tous les délégués de classe sont élus et ils

participeront à des réunions pendant lesquelles ils pourront transmettre les demandes, remarques, envies de leurs camarades.

Nous sommes actuellement à la recherche d'autres pistes favorables à un climat d'école le plus apaisé possible. Si besoin, nous pourrions faire appel au médecin scolaire, à l'infirmière ou à la psychologue. Il peut être également envisagé de tenir des séances dédiées en classe.

Il a également été observé des situations problématiques en lien avec la série Squid Game de Netflix. Série regardée au sein du cercle familial et pourtant interdite aux enfants de moins de 16 ans car très violentes tant physiquement que psychologiquement. L'équipe enseignante et le péricolaire ont pris le temps d'expliquer aux élèves que cela n'avait pas sa place à l'école. Nous faisons au mieux pour gérer la situation au sein de l'école cependant nous demandons aux parents la plus grande vigilance quand aux contenus auxquels ont accès leurs enfants.

Mme de Marcillac propose l'intervention si besoin d'une policière municipale qui peut intervenir dans les classes de CM2 pour le permis Internet.

Il se pose la question de l'organisation, par la mairie, d'une conférence pour les parents sur la gestion des écrans.

Mme L'inspectrice ajoute qu'il est proposé actuellement un pôle ressource « Intimidation » avec du personnel formé au sein de la circonscription pour prévenir ces situations et les gérer avec la méthode « Préoccupation partagée ». Une méthode bienveillante, sans sanctions, qui met en place lors d'entretiens des espaces de paroles auprès de la victime, de l'auteur et des témoins.

Les enfants sont amenés à prendre conscience de la situation et à trouver des solutions par eux-mêmes.

→ Un accompagnement peut être proposé par la circonscription si l'école en fait la demande.

Demande de l'installation d'une boîte à livres dans chaque cour

La présidente du conseil rappelle que la demande d'installation date d'il y a maintenant 2 ans et qu'elle a été acceptée mais que nous sommes toujours en attente de réalisation.

Il est donc demandé à Mme de Marcillac si elle peut nous informer de l'avancement de cette demande. Il est porté à sa connaissance que des employés de la mairie, de passage à l'école, nous ont informé qu'une boîte à livres en forme de coccinelle était actuellement disponible dans leur atelier.

Madame de Marcillac nous informe qu'elle va se renseigner.

Demande d'un parking à vélos à l'intérieur de l'école

Point à remettre au prochain conseil d'école.

Continuité pédagogique : aide numérique pour les familles

Nous pouvons apporter aux familles en cas de continuité pédagogique (suite à la fermeture de la classe pour cas de COVID) un prêt de matériel informatique sous la forme de tablettes en contactant le collège et les associations caritatives qui avaient été en mesure de fournir des tablettes l'année dernière.

Nous invitons les parents des fédérations à nous signaler les familles demandant une aide numérique et nous échangerons directement avec elles. Il peut également être proposé un sondage dans toutes les classes.

De plus, si cela ne suffisait pas, il peut toujours être proposé de faire des photocopies et de venir les chercher à l'école.

Les parents demandent à la mairie si des collectes peuvent être faites auprès de certaines entreprises pour récupérer du matériel. La mairie le déconseille car la municipalité ne prendra pas en charge les problèmes sur ces outils.

Madame l'Inspectrice annonce que, pour la rentrée 2022, le département va commencer à équiper progressivement les élèves du cycle 3 de tablettes. Les élèves garderaient cette tablette jusqu'à la fin du collège pour palier à la fracture numérique.

Périscolaire :

Questionnement des parents sur la cantine : composition des repas ; suivi des actions initiées, demande d'une visite des parents au réfectoire.

Les parents d'élèves interrogent Mme de Marcillac sur l'organisation des repas de la cantine car certains enfants ont faim en rentrant chez eux. Les parents trouvent que les repas ne sont pas tous très équilibrés. Ils voudraient savoir comment les aliments sont présentés aux enfants.

Mme de Marcillac explique aux parents comment sont élaborés les repas et la démarche de la ville quant à leur fabrication, elle propose une visite de la cantine et de la cuisine centrale.

Travaux de cet été et travaux à venir.

La présidente du conseil interroge Mme de Marcillac pour savoir si l'école est concernée par des travaux lors de cette année scolaire 2021/2022.

Madame de Marcillac confirme que la réfection des deux toitures des 2 bâtiments devrait se dérouler l'été prochain. Des caisses seront livrées au préalable aux enseignants pour libérer les classes.

Il est également ajouté que suite au changement des toitures, il sera refait la peinture des couloirs et des classes.

La présidente du conseil propose de clôturer la séance car tous les points à l'ordre du jour ont été évoqués. Elle précise que l'équipe enseignante tenait à remercier Mme l'Inspectrice pour sa présence ainsi que Mme de Marcillac. Il est rappelé que nous souhaitons que l'école, que nous aimons tous, reste un lieu ouvert et disponible, il ne l'est que si notre travail reste commun et entrepris dans une démarche de confiance, de transparence et de cohérence.

Il est demandé aux parents s'ils souhaitent s'exprimer. Sans prise de parole de leur part, la séance est levée.

La séance est levée à 20h42.

La secrétaire de séance

Mme DA SILVA

La présidente du Conseil d'École

Mme Buratti (directrice par intérim)